

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE**

Délibération N°2024-06-01

Séance **du 15 novembre 2024**

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	7
Votants	11
Absents	4
Exclus	0

Date de convocation :
Le 12/09/2024

Date d'affichage :
Le 12/09/2024

OBJET

**Délibération annulation
délibération n°2024-04-08
du 18 juillet 2024
déclassement d'un bien
hors voirie.**

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 19/11/2024
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 19/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Étaient présents : M. Rivier, Maire, Madame Cristol Céline 2^{ème} adjointe, M. Cocallemen Eric, M. Goutte Maxime, M. Moulières Jérémy, M. Petraud Maxime, Hugues Monteillet.

Absents excusés : Roques Fanny (procuration à Jérémy Moulières), Heran Sébastien (procuration à Pascal RIVIER), Giordano Sandrine (procuration à Eric Cocallemen), Odicin Sabrina (procuration à Céline Cristol).

Madame Cristol Céline a été nommée secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération N°2024-04-08 du 18 juillet 2024 de déclassement d'un immeuble hors voirie,
Vu l'AOT qui se trouve sur la parcelle AM 125 sujet du déclassement,
Le déclassement ne peut avoir lieu car la parcelle à une AOT et elle doit être classée dans le domaine public pour être valable.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à 11 voix pour, 0 contre, 1 abstention, le conseil municipal :

Décide

- D'annuler la délibération N°2024-04-08 du 18 juillet 2024.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé

La secrétaire de séance
Céline CRISTOL

